



CROISIERE

PERROS ANGLO TOUR

2025

PREAMBULE

Le croisière consiste à se rendre d'un port à l'autre pour que les équipages se retrouvent en toute convivialité.

Le croisière n'est en aucun cas une compétition sportive. N'étant pas à une compétition sportive la possession d'une licence sportive par tous les membres de l'équipage n'est pas requise et les règles du RIPAM s'appliquent en permanence envers tous.

Cette année, d'autres clubs sont invités à y participer : Association des Plaisanciers de Perros Guirec, Yacht-Club de Trébeurden, Roscoff, de Primel Trégastel et de Paimpol.

La participation est gratuite.

1. INTRODUCTION

Comme tous les ans, la croisière Perros Anglo Tour aura lieu du 25 août au 30 août 2025 (le port ferme à partir du 31 août).

Nous partirons de Paimpol en direction de Jersey, puis Guernesey et retour sur Perros Guirec. Escale ou mouillage : navigation conviviale pendant une semaine.

Le départ de Paimpol fait suite à la régata-croisière GENERALI-Défi des fous qui partira de Trébeurden le 23 pour Perros Guirec et arrivera à Paimpol le 24 Août.

1. REUNION DE PRESENTATION

Une réunion sera organisée au club house de la SRPerros **le vendredi 22 août à 18 :00** pour présenter le programme lié aux conditions météorologiques.

2. INSTRUCTIONS GENERALES

Le skipper d'un bateau est seul responsable de son bateau et de son équipage. Il lui incombe de participer ou non à l'étape de ralliement selon les conditions météo et son expérience. Par son inscription, le skipper décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel ou corporel).



Les routes de ralliement sont laissées à l'initiative des participants. Un participant au croisière qui décide de ne plus effectuer le croisière ou de changer de port de destination est prié d'informer l'un des clubs organisateurs.

NOTE : Le passeport est obligatoire pour tous les équipiers pour les entrées dans les îles anglo-normandes et une demande doit être faite par le skipper pour l'entrée à Jersey. Vous trouverez toutes les informations sur le site : <https://locvoilearmor.com/croisiere-vers-jersey-et-guernesey-formalites/>

3. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire.

4. ASSURANCE

Le skipper/propriétaire du bateau atteste en signant l'inscription la validité d'une assurance responsabilité civile le concernant ainsi que les membres de son équipage. Le bateau quant à lui doit être assuré au minimum dans la zone de navigation pour les dommages causés à un tiers

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur : <https://srperros.bzh/events/croisiere-srp-2025/>